

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAILLES

## SEANCE DU 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHAILLES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Chavil de Chailles, sous la présidence de Monsieur Yves CROSNIER-COURTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2021

**Étaient présents :** BANCHEREAU Marie-Odile – BEYER Jean-Marie – CHALLIN Gérard – CHATENIER Patrick – COUSIN Carole – COUSIN Eric – CROSNIER-COURTIN Yves – GAUDELAS Romain – GAUDELAS Valérie – GAUTRON Hervé – LASSERON Alexandrine – LEMAITRE Dominique – LESCURE-MOSSERON Florence – MARMAGNE Florent – MOREL Benoît - NUFFER Olivier – NUFFER Valérie – PETRAULT Nicolas – PORCHER Christophe - SAURET Laurence – STROINSKI Petra

**Étaient excusés :** KASKAS Annie - PONS Catherine

**Secrétaire de séance :** Romain GAUDELAS

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2021.06.13 : ENFANCE JEUNESSE – Tarifs ALSH 2021-2022**

Nombre de conseillers :  
- en exercice : 23  
- présents : 21  
- nombre de votants : 22  
(POUVOIR d'A. KASKAS à L. SAURET)

Nombre de suffrages exprimés :  
Pour : 22  
Contre :  
Abstentions :

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, de déterminer les tarifs de Centre de loisirs pour la nouvelle année scolaire.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Jeunesse,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer la grille tarifaire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2021,

**PRECISE** que la nouvelle grille tarifaire est annexée à la présente délibération,

**CHARGE** Monsieur le Maire de toute démarche tendant à l'exécution de cette décision.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme au registre  
Fait à Chailles*

Le Maire,  
Yves CROSNIER-COURTIN



## TARIFS ALSH MERCREDIS ET VACANCES

QF	CHAILLOIS				HORS COMMUNE			
	MERCREDIS				MERCREDIS			
	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	journée avec repas	journée PAI sans repas *	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas	journée avec repas	journée PAI sans repas *
<b>QF &lt; 800</b>	5,10€	7,24€	11,10€	8,50€	11,22€	13,36€	17,24€	14,60€
<b>801 &lt;QF &lt; 1100</b>	5,50€	7,60€	12,10€	9,50€	11,60€	13,70€	18,30€	15,60€
<b>1101 &lt;QF &lt; 1400</b>	5,90€	8,00€	13,20€	10,50€	12,00€	14,10€	19,30€	16,60€
<b>QF &gt; 1401</b>	6,30€	8,40€	14,20€	11,50€	12,50€	14,60€	20,30€	17,60€

\* Attention la journée sans repas est uniquement pour les enfants qui ont un P.A.I et dont on ne peut pas fournir le repas

QF	CHAILLOIS		HORS COMMUNE	
	VACANCES SCOLAIRES		VACANCES SCOLAIRES	
	journée avec repas	journée PAI sans repas *	journée avec repas	journée PAI sans repas *
<b>QF &lt; 800</b>	11,10€	8,50€	17,24€	14,60€
<b>801 &lt;QF &lt; 1100</b>	12,10€	9,50€	18,30€	15,60€
<b>1101 &lt;QF &lt; 1400</b>	13,20€	10,50€	19,30€	16,60€
<b>QF &gt; 1401</b>	14,20€	11,50€	20,30€	17,60€

**TARIF UNIQUE POUR VEILLÉE AU CENTRE DE LOISIRS AVEC REPAS = 5,20€**

*Vu pour être annexé à ma délibération n°2021.06.12 en date du 28 juin 2021*